

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/09/2024 - B2024/013066 - 2017 B 00054 - 824 707 913 - 2GTC

13066

2GTC

*_*_*

SAS au capital de 500 €
Siège social : 81, Avenue Joseph Louis Ortolan
83100 TOULON

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

RCS TOULON B 824 707 913

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JUIN 2024**

Exercice clos le 31.12.2023

I

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 19 heures. Les actionnaires de la société par actions simplifiée 2GTC, au capital de 500 €, divisé en 500 actions de 1 € chacune se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame ARONI Agnès présidente.

Monsieur GHIO Fabien, actionnaire présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

La présidente constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés ou votant à distance, possèdent 500 actions sur les 500 actions formant le capital social et ayant droit de vote peut valablement délibérer.

II

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires.
- La feuille de présence signée des membres du bureau.
- Les statuts de la société.
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 Décembre 2023.
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
- Le rapport de gestion de la présidente.

JA GID

Puis, la présidente déclare que tous les documents et renseignements devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux associés, leur ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des rapports qui les concernent ; quitus à la présidente.
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice.
- Rapport spécial de la présidente sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis la présidente présente son rapport et donne lecture des rapports listés et ci avant énoncés. Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

IV

Résolution 1 : Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après que le rapport de gestion de la présidente lui ait été présenté, approuve dans toutes leurs parties le rapport de la présidente et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39, 4, du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'assemblée générale donne en conséquence à la présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

AD CF

Résolution 2 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, sur proposition de la présidente, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023, soit un bénéfice de 17 541 euros, de la manière suivante :

- Report à nouveau : 17 541 €

Dividendes distribués :

- Distribution de dividendes bruts : 24 820 €

Dont 5 051 € prélevés par anticipation au cours de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents sont à néant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Résolution 3 : Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidente sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et l'absence de conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Résolution 4 : Rémunération de la présidente

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide de ratifier l'absence de rémunération attribuée à la présidente pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Résolution 5 : Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

AA CF

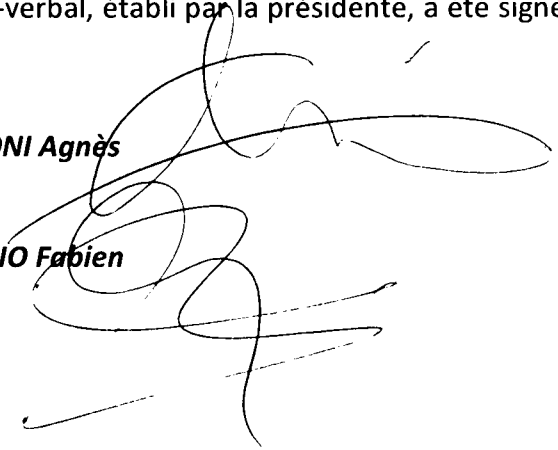
V

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Le présent procès-verbal, établi par la présidente, a été signé par elle-même et les membres du bureau.

*Le Président : **ARONI Agnès***

*Le Scrutateur : **GHIO Fabien***

The image shows two handwritten signatures in black ink. The top signature is for Agnès Aroni, and the bottom signature is for Fabien Ghio. The signatures are fluid and somewhat abstract, with overlapping loops and lines. The text labels for each signature are placed to the left of the corresponding signature.

II – Activités de la société en matière de recherche et de développement :

La société n'exerce et n'a exercé, au titre de cet exercice aucune activité en matière de recherche et de développement.

III – Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé :

Néant.

IV – Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice :

Néant.

V – Evolution prévisible et perspective d'avenir :

Au cours de cet exercice comptable, le chiffre d'affaires a été de 170 187 €, contre 194 408 € pour l'exercice précédent ; cette diminution est tout de même parvenue à absorber les charges d'exploitation de 148 464, résultant en un résultat d'exploitation à 21 726 €.

La politique envisagée est d'augmenter le chiffre d'affaires tout en maîtrisant des postes de charges d'exploitation, afin d'améliorer d'avantage le résultat d'exploitation. Ceci permettra de consolider les capitaux propres de la société et d'assurer ainsi sa solidité financière.

Considérant ce résultat d'exploitation, le dirigeant doit être attentif à sa politique d'instauration des prix, à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement moins couteuse. La communication et la collaboration avec les fournisseurs sont également essentielles pour faire face aux défis de l'inflation et assurer une croissance durable.

VI – Présentation des comptes annuel et affectation du résultat :

Les comptes sociaux sont présentés selon les modalités et spécifications du nouveau plan comptable. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, il n'y a pas eu de changement de présentation et de méthode d'évaluation des comptes.

Concernant l'affectation du résultat bénéficiaire de 17 541 €, celui-ci sera affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau : 17 541 €

Dividendes distribués :

- Distribution de dividendes bruts : 24 820 €

Dont 5 051 € prélevés sur les reports à nouveaux précédents de 21 522,23 €. Le montant des reports à nouveau sont désormais de 21 621,52 € après distribution et de 39 162,52 € après affectation du résultat de l'exercice 2023.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents sont à néant.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

VII – Dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, le tableau reprenant les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices est le suivant :

Exercice clos le	Distribution globale	Dividende éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2022	18 110 €	18 110 €
31 décembre 2023	5 051 €	5 051 €

Depuis la loi de finance du 1er janvier 2018, les dividendes sont imposés d'une part sur la quote part des dividendes non assujettie aux cotisations sociales au système « Flat-tax » de 30 %, comprenant les prélèvements sociaux au taux de 17,2 % et le prélèvement forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12,8% et d'autre part sur la quote-part des dividendes assujettie aux cotisations sociales au système de la flat tax unique de 12.80% qui concerne l'impôt sur le revenu.

Sur option, les dividendes peuvent être imposés à l'impôt sur le revenu selon le barème par tranches après application de l'abattement de 40 %.

L'option choisie : « Flat tax », son montant s'élève à 1 515 €.



VIII – Résultat des cinq derniers exercices :

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102, alinéa 2, du Code de Commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices :

Exercice clos le :	Résultat net comptable :
31/12/2023	17 541 €
31/12/2022	24 919 €
31/12/2021	35 089 €
31/12/2020	4 594 €
31/12/2019	79 €

IX – Dépenses et charges non déductibles fiscalement, traitement extra-comptable :

A partir du bénéfice net comptable de l'exercice, il a été réintégré le montant des impôts et taxes non déductible pour un total de 3 900 €, ainsi que le montant de 1 694 € pour les amortissements excédentaires.

Ainsi, le montant du résultat fiscal soumis à l'impôt sur les sociétés s'établit à la somme de 23 134 € taxable en totalité au taux réduit de 15 %.

Le montant de l'impôt sur les sociétés s'élève à 3 470 €.

Le montant du résultat fiscal avant et après imputation des déficits antérieurs s'élève à 23 134 €, compte tenu du fait qu'il n'y ait pas de déficit antérieur à déduire.

X – Filiales, participations et sociétés contrôlées :

La société ne détient aucune participation directe ou indirecte dans d'autres sociétés.

XI – Information concernant le capital :

Néant.

XII – Convention relevant de l'article L.227-10 du code de commerce

- 1- Conventions conclues au cours de l'exercice : néant.

XIII – Charges Somptuaires : (CGI. Art 223 quater et 39-4)

Aucune charge somptuaire n'a été engagée.



XIV – Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial (CGI. Art 223
quiquies et 39-5)

Néant.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente : ARONI Agnès

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a horizontal line extending to the right.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si l'option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																
Désignation de la société:			Adresse du siège social:													
S A S 2GTC			81 Av. Joseph Louis Ortolan													
SIRET	8	2	4	7	0	7	9	1	3	0	0	0	1	1	83100 TOULON	
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:													

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	Bâtiment - Maçonnerie Générale			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	23	134	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
---	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
				CEGID	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:			
Cabinet C. NICOLAS S. SARAZIN & 271 AVENUE SADI CARNOT						
83130 LA GARDE			Tél: 04.94.147.147			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	24/04/2024	Lieu:	TOULON
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:		ARONI AGNES	
			Signature		Présidente	
Examen de conformité fiscale (ECF)						

Cabinet C. NICOLAS S. SARAZIN & ASSOCIEES
Cédric Coste

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8
M GHIO FABIEN Associé 81 AV JOSEPH LOUIS ORTOU 83100 TOULON	4	95					
Mme GHIO Agnès Présidente 12 Avenue Antoine Se Le Colibri 83000 TOULON	5						

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 % 15 % 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise S A S 2GTC Néant *

Adresse de l'entreprise 81 Av. Joseph Louis Ortolan 83100 TOULON

Número SIRET * 8 2 4 7 0 7 9 1 3 0 0 0 1 1 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				[3 1 1 2 2 0 2 3]		[3 1 1 2 2 0 2 2]		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	34 461	030	4 016	30 445	15 537	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	Total I (5)	044	34 461	048	4 016	30 445	15 537	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	21 408	070		21 408	22 555
		Autres * (3)	072	10 322	074		10 322	4 387
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	26 537	086		26 537	19 832	
	Charges constatées d'avance *	092	1 146	094		1 146	1 428	
		Total II	096	59 413	098		59 413	48 202
		Total général (I+II)	110	93 874	112	4 016	89 858	63 738
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET			
				1	2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	500		500	
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126	50		50	
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132			
	Report à nouveau			134	21 622		21 522	
	Résultat de l'exercice			136	17 541		24 919	
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
		Total I			142	39 712		46 991
	Total II			154				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			156				
	Emprunts et dettes assimilées			164	28 659			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			166				
	Fournisseurs et comptes rattachés			169	9 817		2 766	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169	2 430	172	8 361		11 059
	Comptes courants d'associés			173	2 314		2 922	
	Autres dettes			175	995			
	Produits constatés d'avance			174				
	Total III			176	50 146		16 747	
	Total général (I + II + III)			180	89 858		63 738	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		30 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		10 000	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise S A S 2GTC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le			Néant		
		3	1	2	3	3	1	2	3	*
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209			210					
	Production vendue	biens	215			214				
		services *	217			218	170	187	194	408
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
	Autres produits				230		2			4
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	170	190	194	412	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234					
	Variation de stock (marchandises) *				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	27	306	11	826	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240					
	Autres charges externes *	dont crédit bail				242	114	529	148	165
		- mobilier								
		- immobilier								
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1	391	244	1	821	4	423
	Rémunérations du personnel *				250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252					
Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce	255			254	4	750		652	
Dotations aux provisions				256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		58		11	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)				264	148	464	165	077		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	21	726	29	334		
Produits financiers (III)				280						
Produits exceptionnels (IV)				290	10	000				
Charges financières (V)				294		373		18		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300	10	342			
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348								
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	3	470	4	398		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	17	541	24	919		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	17	541	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	1	694			
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	3	900			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248							
	(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997						
Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexties)	986			342					
	Zone franche urbaine (43 octies A)	987								
	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138								
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981								
	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989								
Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345			350						
Investissements et souscriptions outre-mer		344								
Créance due au report en arrière du déficit		346								
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993								
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	23	134	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	23	134	372			

Désignation de l'entreprise : S A S 2GTC

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
	Autres	410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430		432		434		436							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446							
	Installations générales agencements divers	450	3 591	452		454		456	3 591		3 591				
	Matériel de transport	460	12 000	462	30 000	464	12 000	466	30 000		30 000				
	Autres immobilisations corporelles	470	870	472		474		476	870		870				
Immobilisations financières		480		482		484		486							
TOTAL		490	16 461	492	30 000	494	12 000	496	34 461		34 461				
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Fonds commercial		495		497		498		499							
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506							
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516							
	Constructions	520		522		524		526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	632	542	360	544		546	992						
	Matériel de transport	550	171	552	4 015	554	1 658	556	2 528						
	Autres immobilisations corporelles	560	121	562	375	564		566	496						
TOTAL		570	924	572	4 750	574	1 658	576	4 016						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5									
		CAMION OPEL FJ-043													
		6	7	8	9	10									
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme									
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧							
1	12 000	1 658	10 342	10 000	(342)										
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	12 000	580	1 658	582	10 342	584	10 000	586	(342)	581		587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations		590		583		594		595		
TOTAL					596	(342)	585		597		599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : S A S 2GTC

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982	
Déficits reportables				984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis	
Déficits de l'exercice				860	
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)				870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325				
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388				
Montant de la TVA collectée	374			25	816
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378			16	048
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : S A S 2GTC				Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376		
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	170 187	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	170 187	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	2	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)						
Achats				121	93 683	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	33 825	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	58	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	127 566	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	42 624
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	42 624	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	170 187	Effectifs au sens de la CVAE *		
				023	0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026		
Période de référence		024	01/01/2023	160	31/12/2023	
Date de cessation				186		
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NO1-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs</small>						

Cegat Québec

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3 N° SIRET 8 2 4 7 0 7 9 1 3 0 0 0 1 1
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S A S 2GTC
ADRESSE (voie) 81 Av. Joseph Louis Ortolan
CODE POSTAL 83100 VILLE TOULON

Table with 4 columns: NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE (901), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (902), NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE (903), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (904). Values: 2, 500.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille GHIO Prénom(s) FABIEN
Nom d'usage % de détention 99.00 Nb de parts ou actions 495
Naissance : Date 021174 N° Département 83 Commune TOULON Pays FR
Adresse : N° 81 Voie AV JOSEPH LOUIS ORTOLAN
Code postal 83100 Commune TOULON Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.